



Préfecture de l'Aude

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune de Port-La-Nouvelle

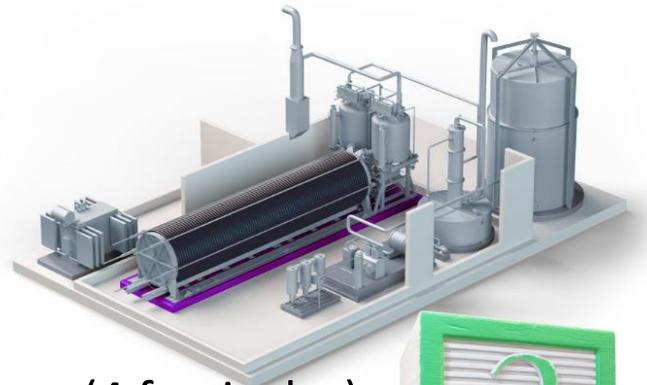


Qair

Agence Régionale de l'Énergie et du Climat  
Qair Premier Élément  
Réseau de Transport d'Électricité (RTE)



Hyd'Occ



Enquête publique unique (4 fascicules)



- A : Autorisation Environnementale ICPE :  
Usine de production d'hydrogène décarboné.
- B : **Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du raccordement.**

# Rapports et conclusions du Commissaire Enquêteur

## Références Enquête :

Tribunal Administratif de Montpellier : E22000058/34 du 10/05/2022

Préfecture de l'Aude : AP du 20/10/2022

Narbonne, le 06 janvier 2023

Emmanuel Nadal

Commissaire Enquêteur



## A l'attention du lecteur :

Le présent rapport concerne le projet de création d'une usine.

La procédure mise en œuvre regroupe en une enquête unique les deux enquêtes publiques sur la création de l'usine de production d'hydrogène par Hyd'Occ (autorisation environnementale, **AE**) et sur le raccordement de l'usine au poste de desserte électrique par RTE (déclaration d'utilité publique, **DUP**). La majorité des documents du dossier sont communs.

Chaque rapport d'enquête est donc composé de 2 parties, distribuées sur 4 fascicules :

La première partie regroupe les éléments communs aux deux enquêtes afin d'éviter les redites inutiles, inclus au fascicule 1, et les annexes communes sont rattachées au fascicule 3.

- Fascicule 1 : partie commune et partie A : rapport sur la création de l'usine de production d'hydrogène
  - Fascicule 2 conclusions motivées du commissaire enquêteur sur Ae Hy d'Occ,
  - Fascicule 3 : partie B (+ la partie commune) : rapport sur le raccordement de l'usine au poste de desserte électrique par RTE + annexes communes.
    - Fascicule 4 conclusions motivées du commissaire enquêteur sur DUP RTE



Partie B :  
Déclaration d'Utilité Publique  
(DUP) du raccordement RTE  
Rapport

---

---



## Sommaire

Page

Rappels issus du rapport partie commune.....	8
2-7 Remarques des Services : .....	8
2-10 autres services consultés pour la partie DUP de RTE.....	8
<b>Chapitre 3-B : Analyse critique du dossier et des observations du Public sur DUP RTE .....</b>	<b>9</b>
3-1 Dossier d'enquête : .....	9
3-2 Observations du Public : .....	10
3-3 mémoire en Réponse du MO et avis du CE : .....	11
3-4 Bilan des avis du public : Rappels.....	12
a) Avis global des 225 observations : .....	12
b) Principaux thèmes et orientation des avis : .....	13
c) Qualités des déposants et thèmes : .....	14
d) Au bilan : .....	15
<b>ANNEXES.....</b>	<b>17</b>

---

## RAPPELS ISSUS DU RAPPORT PARTIE COMMUNE (CF FASCICULE1)

---

### 2-7 REMARQUES DES SERVICES :

---

- M. Stéphane BLANQUER, commune de Port la Nouvelle a déposé une délibération du conseil municipal le 30/11/2022 (@30). 1 observation, **avis favorable** (cf Annexe 7a et @30).
- La Mairie de Sigean a fourni une DCM du 6/12/2022, **avis favorable** au projet (cf Annexe 7b)
- La Mairie de Gruissan a fourni une DCM du 5/12/2022, **avis favorable** au projet (cf Annexe 7c)
- La Région Occitanie a émis un avis du 21/12/2022, **avis favorable** au projet, mais avec des **réserves** sur les servitudes liées au **raccordement électrique par RTE** qui devront être compatibles avec le nouveau raccordement au réseau ferré national et les modifications des voies ferrées portuaires qui viendront croiser le futur réseau RTE. **Une concertation sera nécessaire** avec la Région et la SEMOP avant l'établissement des servitudes d'utilité publique.

---

### 2-10 AUTRES SERVICES CONSULTES POUR LA PARTIE DUP DE RTE

---

- Mairie Port La Nouvelle, **avis favorable**
- Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, **avis favorable tacite**.
- Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, **avis favorable tacite**.
- Conservatoire du Littoral, **avis favorable tacite**.
- SEMOP Port-La Nouvelle, **avis favorable tacite**.
- Conseil Départemental de l'Aude, **avis favorable avec remarques**.
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude, **avis favorable**, compatible PLU.
- ARS de l'Aude, **avis favorable**, pas d'observations.
- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aude, **avis favorable tacite**.
- Régionale des Affaires Culturelles, **avis favorable tacite**.
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude, **avis favorable tacite**.
- BRL, **remarques** sur présence de réseaux à respecter.
- GRDF DRDO, **demandes de coordinations** avec travaux GRDF.
- Unité Inter Départementale Aude – Pyrénées-Orientales de la Dreal, **avis favorable tacite**.
- VNF Port du Canal, **demandes de coordinations** travaux.
- SNCF Réseau Narbonne, d'abord défavorable, puis **demande de respect** de normes.
- ORANGE Unité d'intervention, **avis favorable tacite**.
- ENEDIS Direction Territoriale Aude – Pyrénées Orientales, **avis favorable tacite**.
- Etat-major de zone de défense de Marseille Division soutien prévention Bureau stationnement infrastructure, **avis favorable tacite**.
- DREAL Occitanie Direction de l'Aménagement Toulouse, **avis favorable tacite**.
- Qair Premier Elément Port-la-Nouvelle, **avis favorable tacite**.

---

## CHAPITRE 3-B : ANALYSE CRITIQUE DU DOSSIER ET DES OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR DUP RTE

---

---

### 3-1 DOSSIER D'ENQUETE :

---

Le **dossier** présenté est globalement lisible, pédagogique, mais parfois très pointu sur les explications liées à la production d'hydrogène, les électrolyseurs, les compressions de l'H2, incluant parfois des schémas en anglais, pas forcément accessibles à tout public.

Le dossier spécifique pour la DUP contient essentiellement la **concertation Fontaine**.

La concertation Fontaine concerne les travaux pour raccorder le point de livraison de l'usine au poste 63kV PORT-LA-NOUVELLE par une liaison électrique souterraine en technique 90kV exploitée en 63kV : liaison souterraine 63kV.

Pour ce projet, RTE sollicite la déclaration d'utilité publique (DUP) de la liaison souterraine qui est soumise à une étude d'impact commune avec le projet Hyd'Occ.

**La concertation Fontaine est une démarche de co-construction** entre RTE et les divers services et particuliers pouvant être impactés par la construction ou l'exploitation du réseau RTE.

Du fait de l'implication de tous les services propriétaires des terrains (ex : la mairie, la SNCF, la SEMOP, VNF...) lors des recherches initiales de tracés, le choix final reçoit de facto des avis favorables.

Les aller-retours entre services et en particulier avec la SNCF ont permis d'affiner et de valider le tracé final.

Cependant, RTE a souhaité demander une déclaration d'utilité publique (DUP) afin de sécuriser le parcours en mettant à l'enquête publique le choix final retenu. Cette démarche de transparence est louable.

Le public et les divers services concernés peuvent alors soulever des contraintes.

Et effectivement, tous les services ont rappelé la nécessité de coordination et de respect des normes techniques de chacun.

Cette démarche permet aussi à RTE d'obtenir la qualité « d'intérêt général du projet » en vue de sécuriser les procédures de mise en servitude si besoin.

Les autres pièces incluent des paragraphes spécifiques au trajet du câble, à ses impacts (EIE et résumé NT de l'EIE), l'avis de la MRAe, le dossier technique et administratif.

Le **dossier administratif et technique** contient :

- Les dispositions générales de l'ouvrage (consistance et sites des travaux envisagés, calendrier et coûts du projet, insertion dans le réseau existant),
- La justification technico-économique du projet (les raisons pour lesquelles le projet doit être réalisé)

- L'historique et les principaux enseignements de la concertation qui a eu lieu entre les acteurs locaux et RTE afin de déterminer le tracé général de la future liaison souterraine,
- Le contexte réglementaire et administratif dans lequel les travaux projetés s'inscrivent

Le dossier est illustré et compréhensible. Il ne souffre d'aucune remarque particulière.

**L'étude d'impact environnemental (EIE)** (pièce 3) présente tous les aspects attendus de ce type de document. Les impacts paysagers sont évoqués, même dans ce contexte industriel. Les mesures de réduction sont listées clairement. La séquence ERC est suivie.

La recherche des moindres impacts sur les zones naturelles, d'habitation dense et des zones industrielles a abouti à suivre la voirie, avec seulement 2 variantes possibles, et avec l'obligation de coordonner les travaux déjà programmés de réfection et ceux du tracé RTE.

Le **résumé non technique de l'EIE** (pièce 2) est clair, mettant en avant les analyses de risque à travers les plans et les tableaux. Ce document est largement suffisant pour une compréhension du dossier soumis à l'enquête, il est très illustré et accessible à tous publics. Il évoque tous les aspects du projet, et la méthode Eviter Réduire Compenser est mise en avant.

L'effort est mis sur le résumé de l'analyse et la présentation des impacts environnementaux, paysagers et humains (bruit, transports, tourisme...) ainsi que toutes les mesures de réduction pour déboucher sur une conclusion rassurante.

**Les annexes de l'étude d'impact** (pièce 8) permettent d'approfondir les aspects pour un public plus expert. Les volets faune Flore et Natura 2000 sont analysés, ainsi qu'une étude acoustique.

**L'avis de la MRAe** (mai 2022) et les réponses apportées par les MO (juin 2022) sont bien présents dans le dossier. Leurs lectures montrent que le MO a accepté toutes les demandes de précisions souhaitées, hormis une question de forme dans la présentation des effets cumulés de l'usine et du raccordement (MRAe Observation 5).

- *J'estime donc que ce dossier est bien construit, qu'il analyse avec suffisamment de détails tous les aspects du raccordement de cette nouvelle usine de production d'hydrogène. La justification de cette création est bien mise en avant.*  
*Les impacts environnementaux sont très faibles, car le tracé suit essentiellement la voirie.*
- **Les seuls problèmes mis en évidence concernent les coordinations de travaux entre RTE et les divers services impactés.**

---

### 3-2 OBSERVATIONS DU PUBLIC :

---

**Rappel** : 83 personnes ont déposé 83 contributions et ont formulé 225 observations.

**Aucune observation** ne porte sur le raccordement nécessaire au fonctionnement de l'usine Hyd'Occ, concerné par l'enquête de la DUP.

Toutes les observations concernent Hyd'Occ sauf 2, qui concernent le réseau RTE aux alentours de Port-la-Nouvelle. Les capacités de RTE pour desservir les besoins d'Hyd'Occ sont questionnées. Etant donné qu'il s'agit seulement de 2 questions liées à RTE, je les présente dans la partie DUP RTE, car c'est RTE qui a pu répondre à ces questions.

**3-3 MEMOIRE EN REPONSE DU MO ET AVIS DU CE :**

**Rappel :** Les observations du public contenant des propositions, les questions demandant des précisions, les contributions remarquables des élus et associations, toutes les observations qui ne sont pas favorables au projet et mes propres observations réclament une réponse circonstanciée du MO. C'est la liste 1, triée par thème et orientation de l'avis.

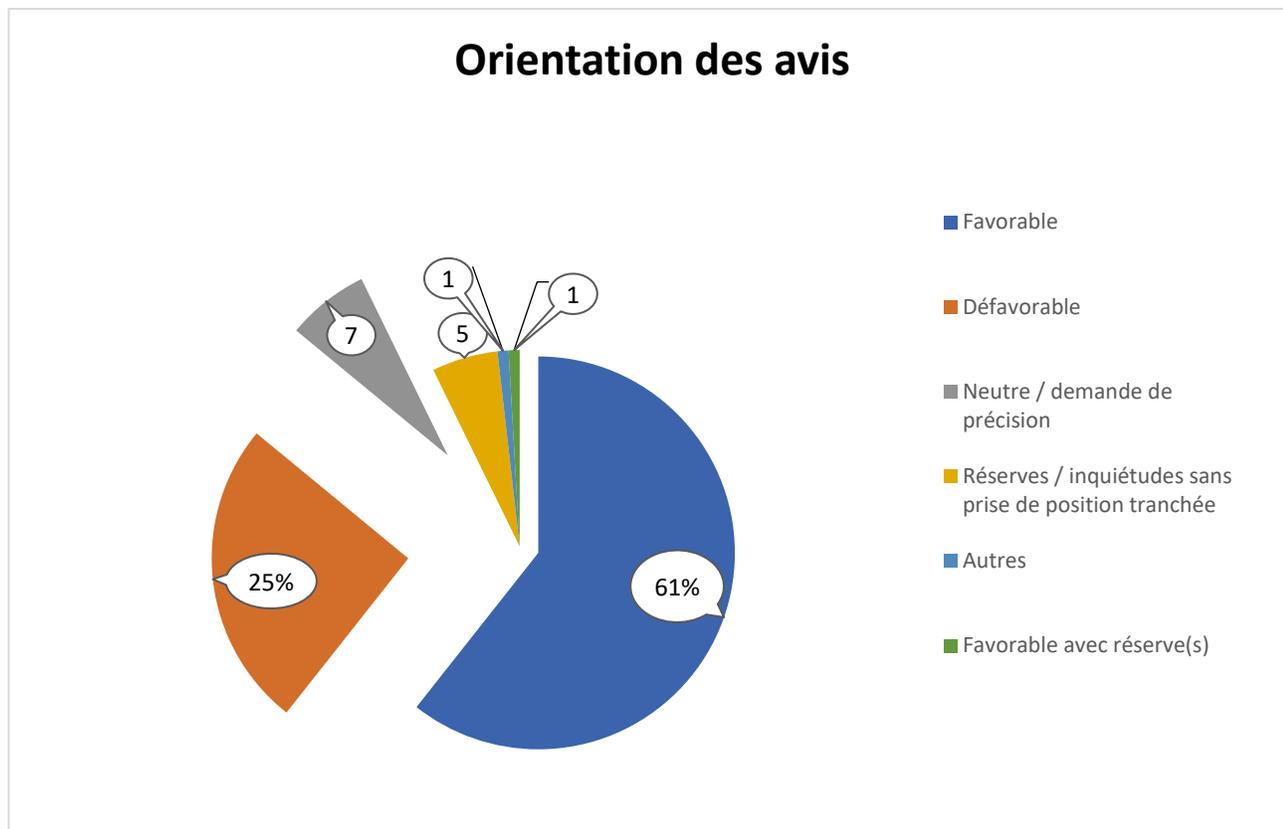
10 RÉSEAU RTE Neutre / demande de précision		
FABAS Particulier	Laurent	@23
		Le groupe QAir affiche son souhait de développer un << hub >> de production énergétique sur le bassin du Grand Narbonne. Ceci implique une mise en charge des infrastructures de transport d'énergie, notamment électriques. Le poste électrique de Port-La-Nouvelle est connecté en 63kV au poste de Livière à Narbonne, qui est lui même connecté en 225kV au réseau structurant national. Ce poste et cette connexion ont été dimensionnés pour répondre aux besoins de la ville de Port-La-Nouvelle et de la voie ferrée et le dossier montre qu'il est un facteur limitant du projet. Dans l'immédiat vont y converger un parc pilote pour l'éolien en mer et l'usine de dihydrogène. En absence de vent, la puissance transportée depuis Narbonne vers Port-La-Nouvelle sera donc augmentée de la puissance consommée par l'usine ce qui se traduira par des pertes par effet Joule plus importantes que si la tension était plus élevée. D'autres usines sont attendues sur le site et le parc commercial d'éoliennes en mer s'annonce important. La puissance de pointe ne fera donc qu'augmenter. L'enjeu dépasse donc la simple implantation de l'usine et doit être porté à plus haut niveau par RTE. Existe-t-il un projet de renforcement de l'alimentation du poste de Port-La-Nouvelle en plus haute tension ? Une connexion depuis le poste de Baixas s'inscrivant dans le renforcement du lien avec la péninsule Ibérique est-elle envisagée ? Le projet de liaison sous-marine entre le poste de la Gaudière et Martigues est-il impacté par ce développement ? Le diamètre et la section des câbles s'avèreraient-ils obsolètes en cas de modification de la tension d'alimentation du poste de Port-La-Nouvelle ou de son alimentation en courant continu ?
Réponse d'Ouvrage RTE	Maître	Rte développe son infrastructure lorsque des besoins électriques sont identifiés, soit au travers d'études de réseau, soit au travers des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) soit lorsque Rte reçoit de la part d'industriels, tant consommateurs que producteurs d'électricité, des demandes de raccordement. La société Hyd'Occ s'est adressée à Rte pour demander un raccordement de 60 MW de consommation électrique. Le niveau de tension de raccordement de référence pour une installation de consommation est défini dans l'arrêté du 9 juin 2020, et permet un raccordement en 225kV jusqu'à une puissance de 100MW, dans la limite des capacités permises par le réseau. Le réseau 63kV de la zone de Port-la-Nouvelle n'étant pas assez robuste pour répondre à la demande de puissance électrique totale du projet Hyd'Occ, Rte a proposé une puissance de raccordement de 25MW en 225kV : une liaison souterraine en 225kV raccordée directement au poste de Livière, avec des impacts techniques, environnementaux et financiers plus importants. Cette dernière solution n'a pas été retenue par Hyd'Occ qui a demandé à Rte un raccordement en 63kV, en contrepartie d'une révision à la baisse de son besoin de puissance électrique (25 MW dans un premier temps, avec la possibilité d'augmenter cette puissance à l'avenir en

	<p>fonction de l'évolution de la capacité d'alimentation du réseau 63KV) et de développer des flexibilités du procédé industriel permettant de maximiser l'utilisation du réseau HTB1 actuel sans impacter la qualité de fourniture pour les autres consommateurs.</p> <p>Aux termes de discussions, les maîtres d'ouvrages ont convergé vers une solution acceptable par les parties sur les points de vue technique, financier et délais.</p> <p>Hyd'Occ sera donc raccordé au RPT par une liaison souterraine sur le poste électrique 63kV de PORT-LA-NOUVELLE.</p> <p>Le poste de Port-la-Nouvelle n'est pas identifié pour accueillir la production du futur parc d'éoliennes flottantes et son extension décidés à l'issue du débat public AO6. Deux autres postes implantés dans le département de l'Aude pourront remplir cette mission. Ils ont été présentés lors du débat public qui s'est tenu en 2021.</p> <p>S'agissant du développement du port de Port-la-Nouvelle, RTE se tient à la disposition de la Région et de la SEMOP pour répondre aux besoins futurs électriques de la plateforme quand ceux-ci auront été évalués.</p> <p>Les pertes par effet Joules sont inévitables sur l'ensemble du réseau public de transport d'électricité et sont compensées par RTE. Cependant, elles ne justifient à elles seules de développer le réseau 225kV.</p> <p>Le projet de liaison électrique sous-marine entre Gaudière et Martigues a été mis en stand-by suite au questionnement de sa justification technique et économique, qui repose sur les flux électriques de grand transport et n'est pas impactée par le développement local du réseau 63kV.</p> <p>A ce jour, le développement de nouvelles infrastructures électriques pour desservir Port-la-Nouvelle n'est donc pas justifié. Si un tel renforcement devenait nécessaire, il ne remettrait pas en cause les infrastructures existantes, ni le raccordement Hyd'Occ.</p>
<p>➤ <b>Avis du CE :</b> <i>j'estime que la réponse du MO est satisfaisante et complète.</i></p>	
<p><b>10 RÉSEAU RTE Défavorable</b></p>	
<p>SAVY Particulier</p>	<p>Christian @57</p>
	<p>défavorable ; pour produire de l'hydrogène il faut de l'énergie , les éoliennes off shore ne suffiront pas à faire tourner l'usine , il faudra donc alimenter l'usine soit par réseau actuel soit par des importations ..</p>
<p>Réponse d'Ouvrage Hyd'Occ</p>	<p>Maître Le Maître d'Ouvrage renvoie à son mémoire en réponse aux questions de l'enquête publique et à la thématique économique.</p>
<p>➤ <b>Avis du CE :</b> <i>sans nouveaux commentaires, les arguments ayant été traités chacun dans sa thématique de politique énergétique ou d'impact économique du projet.</i></p>	

**3-4 BILAN DES AVIS DU PUBLIC : RAPPELS**

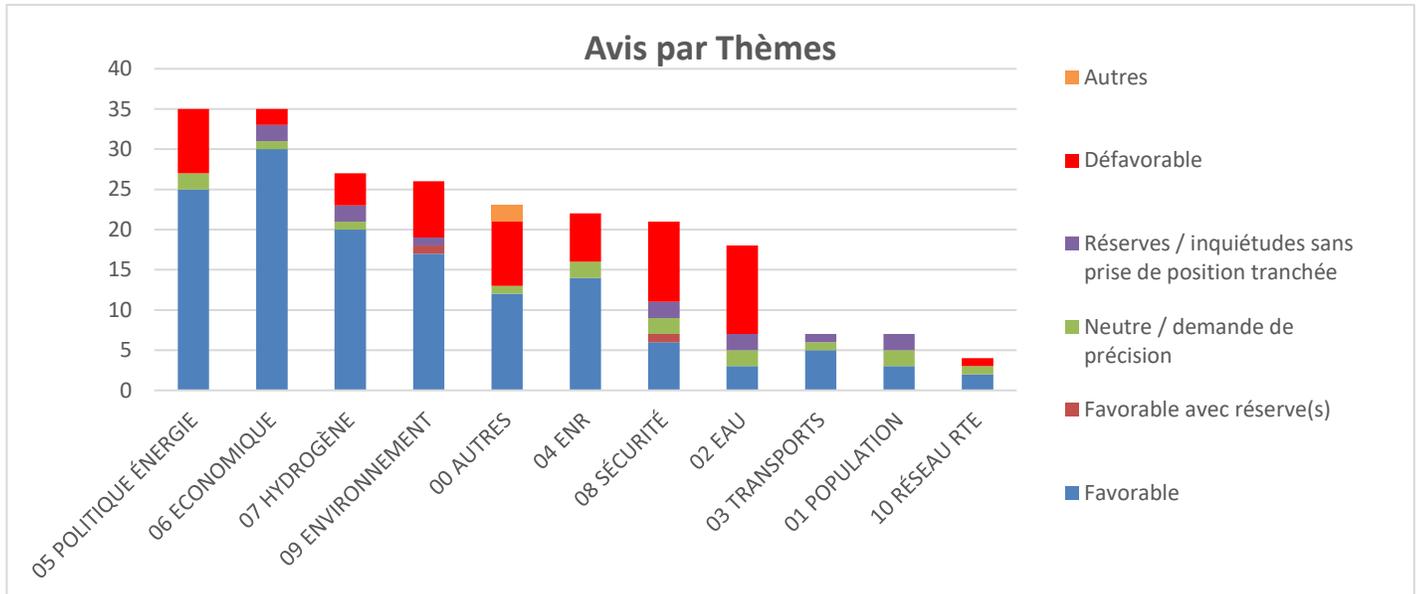
**a) Avis global des 225 observations :**

Les avis sont majoritairement favorables, et aucune remarque ne concerne le raccordement RTE



#### b) Principaux thèmes et orientation des avis :

- Les thèmes « Politique Energie » et « Economique », recueillent chacun 35 observations, très majoritairement favorables de la part des riverains, des particuliers et des professionnels.
- Les thèmes « Hydrogène » et « Environnement » sont majoritairement favorables, de la part des riverains, des particuliers et des professionnels.
  - Pour ces 4 premiers thèmes, les associations écologiques sont défavorables à 100 %.
- Le thème « autre » regroupe des avis globaux non argumentés (pour ou contre le projet) ou bien des demandes neutres de renseignements.
- Le thème « ENR », concernant l'impact de l'usage des ENR pour produire de l'H2, est majoritairement favorable, mais une forte opposition apparait chez les associations et politiques.
- Le thème « sécurité » est très contrasté. Les inquiétudes sont nombreuses, en particulier sur l'effet domino avec les autres sites Seveso proches.
- Le thème « eau » provoque une forte inquiétude, liée à l'usage de l'eau potable, rare en été.
- Les thèmes « transports », « population » regroupent quelques avis inquiets ou neutres, concernant les impacts sur le réseau de transport et sur la population.
- **Le thème « réseau RTE » ne provoque pas de remarques pour son parcours de rattachement (DUP), mais des inquiétudes sur le reste du dimensionnement alentour.**



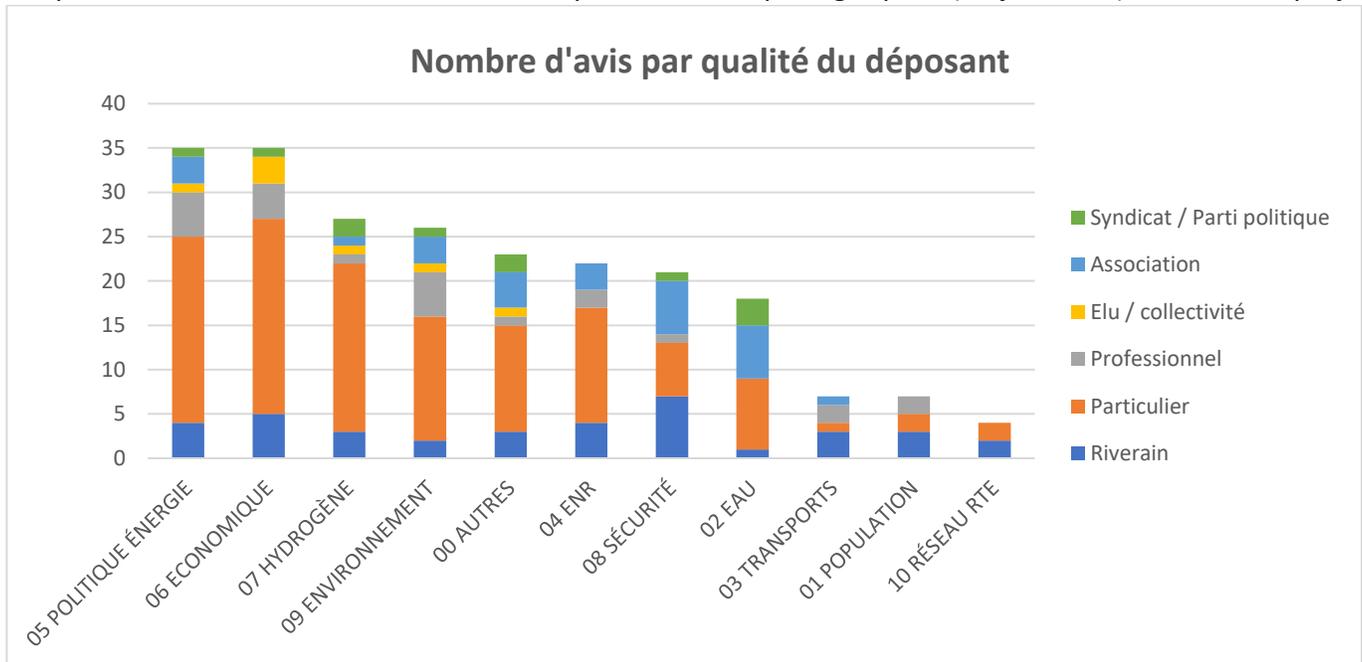
### c) Qualités des déposants et thèmes :

Les professionnels et les élus sont tous favorables au projet.

Les 3 associations et le parti politique EELV sont opposés au projet.

Les riverains (particuliers et professionnels locaux) se déclarent confiants,

Les particuliers ont été très nombreux à s'exprimer et sont partagés pour (majoritaires) ou contre le projet.



#### d) Au bilan :

##### **Rappel :**

Une forte mobilisation a permis une bonne participation du public. Les articles dans la presse (enquête publique précédente sur l'extension du port et projet BARMAR concomitant) ont certainement aidé à la compréhension de l'intérêt du projet Hyd'Occ pour produire de l'H2 vert à Port-la-Nouvelle.

L'acceptabilité est assez bonne pour les particuliers et professionnels locaux ou distants, grâce au fort impact économique local (emplois, leadership H2...) et écologique (décarbonation, protection climat...).

L'opposition des associations et du parti politique à ce projet concerne :

- La politique énergétique globale, où la sobriété est préférée à une « fuite en avant »,
- Le choix du process pour l'H2 qui a un faible rendement global,
- La non-garantie d'avoir suffisamment d'ENR pour les besoins d'Hyd'Occ,
- L'utilisation d'eau potable comme ressource,
- Les nouveaux risques industriels dans une zone déjà fortement impactée SEVESO.

**Aucune opposition ne s'est manifestée sur le tracé ou les conséquences du raccordement RTE**



# ANNEXES

---



# ANNEXES

## **Annexes administratives :**

Annexe 1 : Arrêté Préfectoral.

Annexe 2 : Publicité réglementaire Affichage Avis

Annexe 3 : Récépissés dépôts dossiers Mairies

Annexes 4a à 4d : Publicité réglementaire presse

Annexes 4e à 4j : Publicité complémentaire presse

Annexes 5a, 5b : Constats d'huissier sur les avis en mairies et sur sites

Annexes 6a, 6b : Documents de Hyd'Occ sur les fuites d'H2

Annexes 7a, 7b, 7c : Délibérations (DCM) mairies de Port-la-Nouvelle, Sigean, Gruissan

Annexes 8a, 8b, 8c : Certificats d'affichage mairies de Port-la-Nouvelle, Sigean, Gruissan

Annexe 9 : P V de Synthèse

Annexe 10 : Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage

Annexe 11 : Avis Région Occitanie

## **Pièces jointes aux contributions du public :**

Annexe E28 : Avis Sénateur S. Pla

Annexe @ 31 : Avis association RAMES-BTP

Annexe @ 36 : Avis parti politique EELV

Annexe @ 62 : Avis association ECCLA

Annexe @ 63 : Avis particulier Blanchard

Annexe @ 68 : Avis professionnel DERBI

Annexe @ 78 : Avis particulier Berthe

Annexe @ 79 : Avis association FASPA

